

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1106)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE 23

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons préserver la possibilité à toute personne ayant effectué une demande d'asile de pouvoir demander un titre de séjour sur un autre fondement, qui nous apparaît être un droit nécessaire et fondamental de l'administration (droit à saisine de l'administration).